



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 46

Mercredi 15 décembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Le Conseil communal ainsi que le personnel souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Champoz, le 15 décembre 2021

Le Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2021

Conformément à l'article 73, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2021 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 15 décembre 2021 au 14 janvier 2022 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou uniquement sur rendez-vous.

Horaire: Lundi 18h30 à 19h30

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 15 décembre 2021

Le Conseil communal

### Analyses d'eau - Résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Prélèvement effectué le 08.11.2021: Réservoir, conduite de sortie gauche

#### Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	200	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

#### Résultat physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect	Aucune altération		Aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0.2	NTU	Valeur indicative: 1.0
Chlorure	1.9	mg/l	
Fluorure	Traces décelables	mg/l	Valeur maximale: 1.50

Nitrate	6.0	mg/l	Valeur maximale: 40.0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	Non décelables	mg/l	Valeur maximale: 0.10
Sulfate	3.7	mg/l	
Ammonium	Non décelables	mg/l	Valeur maximale: 0.10
Calcium	93.0	mg/l	
Potassium	0.5	mg/l	
Magnésium	1.8	mg/l	
Sodium	1.5	mg/l	Valeur maximale: 200.0
Dureté totale	2.39	mmol/l	
Degré de dureté	23.9	°f	

Appréciation: Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Prélèvement effectué le 08.11.2021

Ecole, toilette lavabo

#### Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	130	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Appréciation: Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Champoz, le 15 décembre 2021

Commune de Champoz



Court

### Avis de construction

Requérant: Alain Hofer, rue Neuve 276, 2746 Crémines

Propriétaires: Coralie Minder-Hofer et Alain Hofer, rue Neuve 276, 2746 Crémines

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1398, au lieu-dit « Rue des Coillards 7 », 2738 Court



Berne

Caisse de compensation du canton de Bern

### Principaux changements en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au niveau de l'AVS/AI/ APG et des prestations complémentaires à l'AVS/AI

Les primes moyennes annuelles de l'assurance obligatoire des soins pour le calcul des PC seront les suivantes:

2022	Région 1	Région 2	Région 3
Adultes			
	CHF 6 588	CHF 5 928	CHF 5 544
Jeunes adultes (18-25 ans)			
	CHF 4 800	CHF 4 380	CHF 4 056
Enfants			
	CHF 1 560	CHF 1 404	CHF 1 296

### Autres informations et renseignements

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites [www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) et [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) ou auprès de votre agence AVS qui distribue gratuitement les formulaires et mémentos.

Heures d'ouverture des guichets de la Caisse de compensation du canton de Bern pendant les fêtes de fin d'année

Nos guichets resteront fermés du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022. A partir du 3 janvier 2022, nous sommes à votre disposition de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h).

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente nouvelle année.

Berne, décembre 2021

Caisse de compensation du canton de Bern



Champoz

### Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclus.

**Projet:** rénovation et transformation d'une maison familiale: construction d'une terrasse sur pilotis avec avant-toit, ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud, suppression d'une fenêtre en façade Nord, aménagement d'une terrasse dans le jardin, isolation périphérique, etc.

**Chauffage:** nouveau poêle à bois et pompe à chaleur posée à l'extérieur

**Dimensions:** selon plans déposés

**Construction:** selon plans déposés

**Zone d'affectation:** H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi.

Court, le 8 décembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Validation des résultats

### Elections municipales 2021

Par cet avis et conformément à l'article 16 alinéas 2 et 3 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, le Conseil municipal valide les résultats des élections municipales du 28 novembre 2021.

#### Election au Conseil municipal

Liste N° 1 « Sans Parti »

- Nathalie Schranz - non élue
- Frédéric Hêche - élu
- Fabien Müller - élu

Liste N° 2 « Le Centre »

- Jacques Frei - élu
- Tatiana Schaller - non élue

Liste N° 3 « Forum Villageois »

- Anne Freudiger - élu

Liste N° 4 « Alliances libres »

- André Steiner - élu

Liste N° 5 « Union démocratique du centre »

- Bernard Leuenberger - élu

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal sera composé des personnes suivantes pour la législature 2022-2025:

1. Nathalie Schranz, Maire (élue tacitement)
2. Jacques Frei
3. Anne Freudiger
4. Frédéric Hêche
5. Bernard Leuenberger
6. Fabien Müller
7. André Steiner

#### Election à la commission scolaire

Liste N° 1 « Sans parti »

- Lucien Schnegg - élu
- Malorie Loetscher - élu
- Annika Lörtscher - non élue
- Julie Rossé - élu
- Sara Maurer - élu

Liste N° 2 « Le Centre »

- Loïc Collaud - non élu

Liste N° 3 « Forum Villageois »

- Joëlle Mühlethaler - non élue
- Arnaud Schnegg - élu

Liste N° 4 « Union démocratique du centre »

- Daniela Allemann - élu

Au vu de ce qui précède, la commission scolaire sera composée des personnes suivantes pour la législature 2022-2025:

1. Daniela Allemann
2. Malorie Loetscher
3. Sara Maurer
4. Julie Rossé
5. Arnaud Schnegg
6. Lucien Schnegg

Court, le 15 décembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémises

### Avis de construction

**Requérants:** Maude Gsteiger et Mathieu Baillif, Sägerstrasse 6, 1712 Tafers

**Auteur du projet:** Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

**Emplacement:** Parcelle N° 934, au lieu-dit: « Les Planches », commune de Crémises

**Projet:** Construction d'une maison familiale avec pergola, balcon, réduit extérieur et couvert pour voitures. Pose d'une pompe à chaleur extérieure.

**Dimensions:** Selon plans déposés

**Genre de construction:** Selon plans déposés

**Zone:** H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 7 janvier 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'années, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 8 décembre 2021

Secrétariat communal Crémises

### Service social antenne de Grandval – horaires 2022

Les horaires d'ouverture de la permanence de Grandval du Service social Centre-Orval (SSCO) seront modifiés dès janvier 2022.

L'antenne du SSCO à Grandval sera ouverte le **mercredi matin de 10h à 12h**.

Elle sera fermée pendant les vacances scolaires. Les rendez-vous planifiés en dehors des heures d'ouverture restent possibles.

Crémises, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le Conseil communal

### Avis de construction

**Requérants:** Bettina Simon et Vincent Briffod, Rue Neusté 25, 2740 Moutier

**Auteur du projet:** Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

**Emplacement:** Parcelle N° 935, au lieu-dit « Les Planches », commune de Crémises

**Projet:** Construction d'une maison familiale avec garage et places de stationnement, couvert à bois et réduit extérieurs, un balcon côté Sud, un balcon sur pergola côté Est. Pose d'une pompe à chaleur extérieure.

**Dimensions:** Selon plans déposés

**Genre de construction:** Selon plans déposés

**Zone:** H

**Dérogation:** Art. 19 RAC

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès du secrétariat

communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'année, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 15 décembre 2021

Secrétariat communal Crémises

### Avis de construction

**Requérant:** Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

**Auteur du projet:** Idem requérant

**Emplacement:** Parcelle N° 925, au lieu-dit « Les Planches », commune de Crémises

**Projet:** Construction d'une maison familiale avec couvert pour voitures, réduit, balcon sur pergola côté Sud. Pose d'une pompe à chaleur extérieure.

**Dimensions:** Selon plans déposés

**Genre de construction:** Selon plans déposés

**Zone:** H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'année, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 15 décembre 2021

Secrétariat communal Crémises

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 24 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

Réouverture le mardi 11 janvier 2022 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 077 450 83 27, le 032 499 00 80 ou le 076 319 03 71.

Prenez soin de vous! Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2022!

Crémises, le 15 décembre 2021

Le Conseil communal

### Avis de construction

**Requérante:** Résidence Les Aliziers SA, M. Jacques Hippenmeyer, 2746 Crémises.

**Auteur du projet:** Bureau d'architecture Yves Kistler, Rue du Chapeau-Râblé 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

**Emplacement:** parcelles N°s 912, 913, 914, 915 et 916, au lieu-dit: « Les Brues Dedos », commune de Crémises.

**Projet:** construction de 5 maisons familiales avec terrasses, places de stationnement et pompes à chaleur extérieures.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** HA.

**Dérogations:** art. 80 LR et 35 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 décembre 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Eschert

### Informations communales

#### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021

Conformément à l'article 65, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021 sera déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, soit du 10 janvier 2022 au 30 janvier 2022 inclus.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt.

L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

#### Vice-maire

Le conseil communal, lors de sa séance du 15 novembre 2021, a nommé M. Pierre-André Barras comme vice-maire pour l'année 2022.

#### Aînés du village

Les aînés du village n'ont pas pu participer à la traditionnelle course organisée par la commune en 2021 en raison de la pandémie de Coronavirus. Ils ont reçu une petite surprise sous la forme d'un « sac du terroir » apportée chez eux par les membres du conseil communal.

#### RAPPEL – bois de feu

Le délai pour les commandes de bois de feu est fixé au 31 décembre 2021.

Les bulletins de commande sont à disposition au bureau communal. Le prix est fixé à CHF 70.- l'unité, pris au pâturage.

#### RAPPEL – fermeture hivernale Charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la charrière d'Eschert allant de la fin de la route goudronnée (2<sup>e</sup> bovi-stop) au croisement avec la charrière de Grandval pour toute la saison hivernale à savoir du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022.

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémises.

Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

#### Fermeture du bureau communal

L'administration communale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année. Elle fermera ses portes du 23 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Réouverture le lundi 10 janvier 2022 selon horaire habituel. Le conseil communal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Eschert, le 6 décembre 2021

Conseil communal



## Loveresse

### Informations communales

#### Elections communales

Le conseil communal de Loveresse a le plaisir d'informer que M. Pierre-Yves Némitz a été élu le 28 novembre à la fonction de conseiller communal.

Les autorités communales le félicitent pour sa nomination et se réjouissent d'ores et déjà de collaborer à nouveau avec lui.

#### Administration communale

Le bureau communal sera fermé exceptionnellement le jeudi 16 décembre prochain.

Pendant les Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du jeudi 23 décembre au lundi 3 janvier 2022.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

#### Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été délivrés:

Par la commune:

- à M<sup>me</sup> Angèle Weinmann et M. Alain Tièche pour la construction d'une véranda sur la parcelle N° 680 au lieu-dit Le Moulin 2;
- à la Pimpinière pour la pose de clôtures en grillage sur la parcelle N° 683 au lieu-dit Beau-Site 10;

Par la Préfecture:

- au Foyer des Prés SA pour le déplacement et réaménagement du chemin sur les parcelles N°s 627, 628, 629, 630, 635 et 713, au lieu-dit Chemin des Prés.

#### Communes de Reconvilier et Loveresse – Campagne de mesure dans les légumes et résultat des analyses

Les conclusions de l'étude peuvent être résumées comme suit:

- Sur les 11 jardins potagers sélectionnés, 41 échantillons de fruits et légumes ont été récoltés et envoyés au laboratoire Qualiservice Sàrl pour analyse de leurs teneurs en cuivre, zinc et cadmium (dans la partie consommée).
- Aucune concentration en cuivre ne dépasse les valeurs limites fixées.
- L'étude de risque sanitaire réalisée par le SCSAHT (Centre Suisse de Toxicologie Humaine Appliquée) a conclu à l'absence de risque sanitaire en cas de consommation de fruits et légumes en relation avec les teneurs en zinc mesurées sur les échantillons.
- Tous les échantillons analysés présentent des concentrations en cadmium en dessous des valeurs limites, à l'exception d'une laitue, dont le dépassement de seuil est expliqué par une forte quantité de terre dans l'échantillon analysé.

Il ressort donc que les propriétaires des jardins potagers peuvent donc consommer leurs fruits et légumes sans aucune restriction.

Le lien pour accéder au rapport complet est disponible sur le site Internet de la commune [www.loveresse.ch](http://www.loveresse.ch).

#### Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil communal a révoqué l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES lors de sa séance du 14 décembre 2021.

### Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 29 novembre 2021 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales:

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (°f): 18,7
- teneur en nitrate (mg/l): 5,5
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: non traitée

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 10 décembre 2021

Conseil communal



## Moutier

#### \*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 10 et 17 novembre 2021 \*\*

Requérant: Hofer Pascal et Antonina, Champ-Faudin 19, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 767, rue de Soleure

Projet: Construction de garages et de box de rangement

Modifications:

Bloc I: agrandissement de l'emprise au sol;

Bloc II: agrandissement de l'emprise au sol et diminution de la hauteur du secteur Est au même niveau que le secteur Ouest;

Bloc III: augmentation de la hauteur du secteur Sud au même niveau que le secteur Nord.

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 7 janvier 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

#### Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés:

du jeudi 23 décembre 2021 à 18h  
au lundi 3 janvier 2022 à 9h

Nous vous rappelons le numéro du Service de piquet des Services industriels (eau-électricité) en cas d'urgence: 032 494 12 22.

D'autres numéros d'urgence:

Police 117

Feu 118

Ambulance 144

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 8 décembre 2021

Conseil municipal

**Validation de vos avis  
sur la plateforme:  
lundi 14h**

Arrêté du Conseil de Ville N° 1119  
du 6 décembre 2021

## Arrêté du Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit d'investissement de Fr. 541'000.- relatif au remplacement d'un camion tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers (CRISM)

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission du Centre de renfort, d'intervention et de secours de Moutier (CRISM);
- sur préavis favorable de la Commission des finances; sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum

### arrête

**Article 1:** Le crédit d'investissement de Fr. 541'000.- relatif au remplacement d'un camion tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers (CRISM) est voté.

**Article 2:** Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté. Moutier, le 6 décembre 2021

Au nom du Conseil de ville

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 6 décembre 2021. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 7 décembre 2021

Conseil municipal

Arrêté du Conseil de Ville N° 1122  
du 6 décembre 2021

## Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2022

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier vu l'article 46 lettre a du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;

- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve du référendum facultatif;

### arrête

**Art. 1:** Le budget communal pour l'année 2022, basé sur:

- a) une quotité d'impôt de 1.94 (inchangée)
- b) une taxe immobilière de 1,5 ‰ (inchangée)
- c) une taxe d'exemption pour le CRISM de:
  - 2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
  - 1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)

d) un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6.25 %

e) prévoyant un excédent de charges de Fr. 198'024.- du Compte global

f) prévoyant un excédent de charges de Fr. 563'689.- du Compte général

### Compte de résultats

Charges du compte global: Fr. 57'630'397.-

Revenus du compte global: Fr. 57'432'373.-

**Excédent de charges: Fr. 198'024.-**

dont

Charges du compte général: Fr. 43'442'619.-

Revenus du compte général: Fr. 42'878'930.-

**Excédent de charges: Fr. 563'689.-**

Charges Alimentation eau: Fr. 2'104'535.-

Revenus Alimentation eau: Fr. 2'162'301.-

**Excédent de revenus: Fr. 57'766.-**

Charges Eaux usées: Fr. 1'968'825.-

Revenus Eaux usées: Fr. 1'968'825.-

**Excédent de revenus: Fr. 0.-**

Charges Gestion déchets: Fr. 851'673.-

Revenus Gestion déchets: Fr. 1'045'000.-

**Excédent de revenus: Fr. 193'327.-**

Charges CRISM: Fr. 424'123.-

Revenus CRISM: Fr. 544'100.-

**Excédent de revenus: Fr. 119'977.-**

Charges SI commercial: Fr. 4'346'846.-

Revenus SI commercial: Fr. 4'415'580.-

**Excédent de revenus: Fr. 68'734.-**

Charges SI exploitation: Fr. 4'445'376.-

Revenus SI exploitation: Fr. 4'417'637.-

**Excédent de charges: Fr. 27'739.-**

**Art. 2:** Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

Moutier, le 6 décembre 2021

Au nom du Conseil de ville

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 6 décembre 2021. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 7 décembre 2021

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Baglivo Giuseppina, Sur-Menué 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 2181, rue Neusté

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et pompe à chaleur en façade Sud-Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

**un-e agent-e d'exploitation au service externe des Travaux publics (voirie, déchets, parcs et promenades) à 100%**

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Délai de réception des postulations: 23 décembre 2021.

Moutier, le 16 décembre 2020

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Wiedmer Olivier, rue du Nord 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelles N°s 9 et 11, rue du Nord 13

Projet: Pose d'une cabane de jardin au Nord de l'habitation

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Spart Camille, rue de l'Est 30, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2149, rue des Prés 23

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est, remplacement d'un mur vitré par une fenêtre isolante en façade Sud.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Services industriels - Eaux

#### Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants:

Date des prélèvements: 2 novembre 2021

Germes aérobies: 120 germes /ml

Escherichia coli: 0 germe /100 ml

Entérocoques: 0 germe /100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, décembre 2021

SIM - Eaux



## Perrefitte

Communications du Conseil municipal

### Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP

Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mars 2021, de l'ordonnance susmentionnée, le Conseil municipal a abrogé, dans sa séance du 6 décembre 2021, l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES et à la GCP qu'il avait adoptée le 24 septembre 2009.

Perrefitte, le 15 décembre 2021

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale du 16 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 16 décembre 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 4 janvier 2022 au 23 janvier 2022.

Durant ce délai, il sera possible de former opposition contre son contenu. L'opposition devra être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

### Fermeture du bureau communal

Nous vous rappelons que l'administration communale sera fermée du 22 décembre 2021 au 2 janvier 2022. Les dossiers déposés publiquement durant cette période peuvent être consultés en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91.

Le Conseil municipal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches et rendez-vous en 2022!

Perrefitte, le 15 décembre 2021

Le Conseil municipal



## Petit-Val

Informations communales

### Fenêtres de l'Avent

En raison de la nouvelle vague de Coronavirus, le Conseil communal a décidé d'annuler les fenêtres de l'Avent.

La Paroisse réformée maintient le concert prévu le 24 décembre à 16h à l'Eglise réformée. Les participants devront toutefois présenter un certificat COVID. La partie récréative à l'issue du concert est par contre annulée.

### Vice-maire

Willy Pasche a été nommé vice-maire pour l'année 2022.

### Commission d'urbanisme

Le Conseil communal a nommé Pascal Hess à la commission d'urbanisme.

### Soupe aux pois

Compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil communal renonce à organiser la soupe aux pois début janvier.

### Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil communal a révoqué l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES lors de sa séance du 6 décembre 2021.

### Déchets spéciaux

Les habitants de la Commune de Petit-Val peuvent dès à présent aller déposer à la déchèterie de Celtor SA à Tavannes les déchets spéciaux produits en petites quantités par les ménages.

#### Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi:  
de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 17 h 30

Vendredi et veille de fêtes:  
de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 30

Samedi: de 8 h à 11 h 30

Sont considérés comme déchets spéciaux les produits suivants: médicaments, produits de lessive, eau de javel, peintures et vernis, solvants, pesticides, produits phytopharmaceutiques, appareils et piles contenant du mercure, acides, décalcifiants, tubes fluorescents, huiles de moteur, huiles végétales, autres produits chimiques ou additifs.

### Changement de l'horaire d'ouverture de l'administration communale

A partir du 10 janvier 2022, l'Administration communale sera ouverte comme suit:

Lundi de 16 h à 18 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h

### Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'Administration communale sera fermée du 22 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

Le Conseil communal et le personnel communal souhaitent de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Souboz, le 15 décembre 2021

Conseil communal



## Rebévelier

### Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclus.

Le Conseil communal ainsi que le personnel souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Rebévelier, le 15 décembre 2021

Le Conseil communal



## Roches

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, du 19 janvier 2022 au 17 février 2022.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 6 décembre 2021

Secrétariat communal

### Fermeture de l'administration communale

En raison des Fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du 20 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Durant cette période, les dossiers mis en dépôt public pourront être consultés, sur rendez-vous uniquement au 079 853 14 50.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration souhaitent à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes, la santé et la joie pour 2022.

Roches, le 6 décembre 2021

Conseil communal

### Déneigement

#### Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Pour faciliter l'ouverture des routes en hiver, le Conseil communal rappelle: conformément à l'art. 22 du règlement de police locale, qu'il est interdit de stationner des véhicules sur le bord de la chaussée ou sur des places de stationnement si le déneigement des routes et places peut être gêné. Le Conseil communal décline toute responsabilité, en cas de dégâts causés à des véhicules stationnés en bordure des routes communales, par le service de déneigement

Roches, le 8 décembre 2021

Conseil communal

### Avis de construction

Requérant: Di Biase Antonio, Rue des Œuches 22, 2842 Rossemaison

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont  
Propriétaire foncier: Di Biase Antonio, rue des Œuches 22, 2842 Rossemaison

Emplacement: parcelle N° 324, Route Principale 8b  
Projet: Installation d'une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur du bâtiment

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: HA2

Dérogation requise: RCC art. 15

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 13 janvier 2022 inclusivement au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 8 décembre 2021

Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

Requérants: Madame Cécile et Monsieur Alban Kubs, Les Vieux Chemins 17, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 949, au lieu-dit: « Les Vieux Chemins 17 », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure le long de la façade Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement auprès de l'administration

communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 décembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Election complémentaire d'un conseiller municipal pour une fin de période de deux ans

A la suite de la démission de M. Romain Koller pour le 31 décembre 2021, les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués

le dimanche 13 février 2022 de 10h30 à 11h30 au bureau municipal du Fuet

pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un conseiller municipal pour la période 2020 - 2023.

Les listes des candidats établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat municipal au Fuet jusqu'au vendredi 7 janvier 2022 à 11h. Des listes types sont à disposition au secrétariat municipal.

Le Fuet, le 15 décembre 2021

Conseil municipal

## Informations communales

### Clos du Verger, Saicourt

Les travaux sont terminés pour cette année. La route est à nouveau praticable pour les véhicules. Les travaux reprendront en 2022, la date exacte n'est pas encore fixée.

### Site Internet

Le Conseil a mandaté l'entreprise PXLid Creative Solutions de Tramelan pour refaire le site Internet de la commune. Il est en ligne depuis quelques jours. Sur la page d'accueil, vous trouverez le nouveau film de présentation de la commune qui a été réalisé par M. Sylvain Muggli.

### Fermeture de l'administration municipale

Le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2021 au 5 janvier 2022. Il sera ouvert les 6 et 7 janvier 2022 de 10h à 11h. Réouverture normale à partir du 10 janvier 2022. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Le Fuet, le 15 décembre 2021

Conseil municipal



## Saules

### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 29 novembre 2021 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Degré de dureté: 27 °f

Saules, le 9 décembre 2021

Conseil communal



## Tavannes

### Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du lundi 27 décembre au vendredi 31 décembre 2021 inclu.

Dès le lundi 3 janvier 2022, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Tavannes, le 13 décembre 2021

Le secrétariat municipal



## Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Burkhalter Grégory, Route de Moron 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 149, Route de Moron 19 et BF 150, Route de Moron 17, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: transformation de la grange et d'une partie du bâtiment en local de stockage, garage et bureau; création d'un couvert devant le bâtiment N° 19 et d'un couvert entre les bâtiments 17 et 19.

Pose de pavés filtrants entre les deux bâtiments, zones d'infiltration sur les parcelles 149 et 150 et installation de dépotoir et puits perdus au sud de la parcelle 150.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A

Dérogations: RCC, article A152

Dépôt public: du 15 décembre 2021 au 14 janvier 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 7 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

## Commune mixte de Valbirse

### Ordonnance d'organisation

En date du 2 décembre 2021, le conseil communal de Valbirse a modifié l'ordonnance d'organisation de la Commune mixte de Valbirse; son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration communale, rue Aimé Charpillot 2 2735 Bévillard, pendant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle d'avis du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 9 décembre 2021

Conseil communal de Valbirse

### Avis de construction

Requérante: Valbirse Immo Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 735, au lieu-dit: «Rue du Temple 22», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: démolition du tennis et d'un cabanon existant et construction d'un immeuble de 11 logements avec halle de stationnement de 11 places, installation d'une pompe à chaleur extérieure au nord du bâtiment, aménagement d'une place de jeux et de 3 places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 janvier 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 décembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Retrouvez la feuille officielle  
d'avis du district de Moutier  
en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9h à 11h et 15h à 17h  
**Mercredi** 15h à 17h  
**Jeudi** 15h à 18h  
**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### Service social:

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h  
**Ma et Me** 14h à 16h  
**Jeudi** 14h à 18h

### Service de sécurité:

**Lu – ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h  
**Mercredi** 15h à 16h  
**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

### Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### Accès libre

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11  
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11  
Impôts 032 494 11 21  
Caisse municipale 032 494 11 25  
Contrôle des habitants 032 494 11 27  
Service social 032 494 11 34  
Agence AVS 032 494 11 39  
Service sécurité 032 494 11 29  
Bâtiments.Urbanisme.  
Travaux publics 032 494 13 33  
Electricité.Eau.  
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

Courriel  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03  
Courriel : [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet : [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28  
Courriel : [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture : mercredi de 16 h à 17 h  
ou sur rendez-vous



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60  
Courriel : [gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29  
Courriel : [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h 30  
Site internet : [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)